

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 24 juillet 2024

LES VICTIMES DOMICILIÉES A L'ÉTRANGER DE CRIMES ET DELITS ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ DE 2016 A 2023

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Analyse n°69

En 2023, en France métropolitaine, 27 200 victimes de vols sans violence domiciliées à l'étranger ont été enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, soit 4,5 % des victimes de vols sans violence. Ce sont ainsi les actes les plus fréquemment enregistrés contre les personnes non-résidentes en France. Avec 11 750 victimes enregistrées, les vols d'accessoires sur les véhicules et dans les véhicules constituent la deuxième atteinte touchant le plus de personnes non-résidentes en France.

Entre 2016 et 2023, le nombre de victimes domiciliées à l'étranger a baissé concernant les vols - avec ou sans violence - ou les cambriolages de logement. Le nombre de ces victimes a diminué (- 2 % et - 4 % en moyenne par an), et ce, dans des proportions similaires aux victimes résidentes en France (- 2 % pour les deux atteintes). En revanche, leur nombre a fortement augmenté pour les coups et blessures volontaires (+ 10 % en moyenne par an), et ce, plus rapidement que pour les victimes résidentes (+ 7 %). Le nombre de victimes a aussi augmenté pour les violences sexuelles (+ 8 % en moyenne par an, + 12 % pour les victimes résidentes) et pour les escroqueries ou fraudes aux moyens de paiement (+ 10 % en moyenne par an contre 5 % pour les victimes résidentes). Dans une moindre mesure, le nombre de victimes domiciliées à l'étranger pour vols liés aux véhicules a augmenté (de 1 à 3 % en moyenne par an) alors que, dans le même temps, ces vols ont diminué pour les victimes résidentes (de 2 % à 3 % en moyenne par an). Depuis 2016, toutes ces atteintes confondues, les forces de sécurité ont ainsi enregistré, en moyenne par an, 42 445 victimes domiciliées à l'étranger (en baisse de 0,5 % en moyenne par an) dans un contexte de quasi-stabilité (+ 2% en moyenne par an) de la fréquentation touristique des non-résidents.

En effet, l'enregistrement de victimes non-résidentes par la police et la gendarmerie nationales est fortement influencé par le tourisme. Près de deux fois plus de victimes non-résidentes sont enregistrées pendant la saison estivale que les autres mois de l'année. On les retrouve dans les départements particulièrement touristiques, notamment Paris, les littoraux et les Alpes et plus particulièrement dans les stations classées comme touristiques. Une victime sur trois a en effet été victime d'un acte de délinquance dans une station classée de tourisme.

Un deuxième effet est lié aux frontières : les victimes domiciliées à l'étranger qui résident dans un pays frontalier sont particulièrement victimes dans les départements français frontaliers. En effet, dans les départements frontaliers, parmi les victimes non-résidentes, la part des victimes vivant dans un pays frontalier est beaucoup plus élevée que celle des victimes résidant dans un pays non-frontalier.

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

https://twitter.com/Interieur_stats

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr

[SSMSI sur internet](#)

[SSMSI sur X](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[SSMSI sur Instagram](#)